

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 12 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(c)(ii)		12 févr. 2025

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> - Visite faite à l'établissement en avant dîner pour une inspection de surveillance. - Le ratio est respecté lors de la visite. - Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse. - La routine quotidienne dans le centre éducatif inclus; une période de jeu extérieur d'au moins une heure par bloc de quatre heures, lorsque la météo le permet. Les repas et les collations sont servis aux heures reconnues et une période de repos désigné a répondu aux besoins individuels de chaque enfant. - Les produits nettoyants et toxiques sont barrés sous clé et hors de portée des enfants. - Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre. - L'aire de jeu extérieur est entourée d'une clôture et une barrière fermée même pendant l'hiver. Aucune structure fixe ne se trouve dans le terrain de jeu. - Observations: Aucun nourrisson de présent lors de la visite. Groupe 2-3 ans: Lors de la visite, les enfants ont participé à des jeux libres, pendant les jeux libres, les enfants s'amuse avec les aliments de la cuisine et à habiller les poupées. Avant la sieste l'éducatrice a raconté une histoire aux enfants. L'éducatrice est engagée dans le jeu de l'enfant. Elle discute avec les enfants. Les éducatrices et les enfants chantent des chansons et comptines entre les transitions et les jeux libres. Groupe 4-5 ans: Les enfants ont participé aux jeux libres, mangé leurs dîners et après ont fait la sieste. Pendant les jeux libres,

Commentaires généraux

les enfants font des constructions avec des blocs Lego et des blocs à aimant. Lors de la visite, l'accueil du parent a aussi été observé.

- Discussions avec la directrice concernant la cour de la petite enfance et les rapports d'incidents mineurs. Les six éducatrices ont complété leurs cours à la petite enfance. Les rapports d'incidents devraient toujours être signés par le parent, même si le parent travaille en garderie.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 février 2025

Date

original signé par
Bianca Phillips

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 février 2025

Date